

L'électrohypersensibilité, ou syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques

Une personnalité politique Norvégienne électrosensible !

Le cas le plus connu est certainement celui de la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Alors directrice de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), celle-ci a révélé son électrosensibilité au public en 2002. (1)

Cette femme d'une soixantaine d'année, personnalité politique de premier plan, qui a été plusieurs fois Premier Ministre de son pays et à l'origine du concept de développement durable, est en effet capable de détecter à quelques mètres de distance si un téléphone portable est en communication ou non.

A l'instar de ce cas emblématique, associations et médecins recueillent nombre de témoignages de ce type. Dans certains cas, la personne vit avec son électrosensibilité, en évitant de s'exposer excessivement. Dans certains cas, la personne devient hypersensible et l'intolérance devient un véritable handicap dans un environnement où les ondes sont omniprésentes. Les conséquences sociales, professionnelles et familiales peuvent alors être très graves.

Manifestations cliniques

Une étude de l'armée de l'air française rapportée par l'INRS(2) a montré qu'« **il existe indiscutablement une sensibilité individuelle à l'action des radiofréquences et hyperfréquences. (...) Soumises à une même exposition, certaines personnes peuvent présenter des troubles cliniques, d'autres non** ».

Les symptômes les plus fréquents rapportés sont : **Maux de tête (picotement en forme de casque sur la tête, douleurs intracrâniennes, sensations de vibration, d'étai ou d'arrachement sur et dans la tête, de chaleur intense ou de froid), douleurs à la nuque, au dos, douleurs articulaires et/ou musculaires (genou, main...), fatigue, réveils brutaux et insomnie, acouphènes, troubles visuels, troubles de la concentration et de la mémoire, vertiges, dépression, irritabilité, problèmes cardiaques, notamment tachycardie et palpitations, nausées et troubles digestifs...**

Le déclenchement de ces manifestations se fait le plus souvent de manière brutale après parfois quelques signes avant-coureurs. Tout comme une allergie, cette intolérance peut s'aggraver avec le temps. Une personne par « nature » sensible ou rendue sensible ayant reçu une exposition prolongée - plusieurs mois, voire des années - à une dose soutenue peut ainsi développer une extrême sensibilité aux champs électromagnétiques, réagissant à des doses de plus en plus faibles ou des gammes de fréquences ignorées jusque là. Une fois les premiers symptômes constatés, elle tend à s'accroître. On parle d'hypersensibilisation ; l'organisme devient hyper réactif et le phénomène devient invalidant.

Certaines études cliniques indiquent une hypo perfusion vasculaire cérébrale provoquant une ouverture de la barrière hémato-encéphalique et une augmentation de certains bio marqueurs de stress ou de souffrance cérébrale ou encore des perturbations biologiques. (3)

Les symptômes peuvent s'apparenter à certains troubles couramment rencontrés dans la population générale ou à d'autres maladies comme le syndrome de fatigue chronique ou la fibromyalgie. Par méconnaissance totale de cette intolérance, le corps médical est à l'origine d'erreurs de diagnostic quotidiennes. Il y a confusion avec les maladies décrites précédemment, ou plus grave, elle est qualifiée de maladie psychosomatique, de maladie mentale (schizophrénie ou de syndrome dépressif).

C'est pourquoi on estime que de nombreuses personnes ignorent qu'elles souffrent d'intolérance aux champs électromagnétiques. De plus, il devient très difficile d'effectuer un diagnostic alors que nous baignons de plus en plus dans un brouillard de champs électromagnétiques, notamment à haute fréquence.

Causes et sources incriminées

L'exposition prolongée, répétitive et/ou intense à des sources de champs électromagnétiques seraient à l'origine de cette sensibilisation. Les sources de type « pulsées » ou assimilées seraient particulièrement plus nocives. Ceci a notamment été décrit sous le vocable de syndrome des micro-ondes(4) pour désigner les troubles de techniciens travaillant sur les radars militaires. (5)

Les fréquences incriminées sont multiples et variables selon les personnes : ondes radio, micro-ondes, ondes très hautes fréquences que l'on trouve dans les appareils sans fil (téléphones portables et fixes sans fil-DECT, WIFI...) alors que d'autres personnes sont plus sensibles aux basses fréquences : réseaux électriques 50Hz, lampes fluo compactes...

Des cofacteurs sensibilisants ou aggravants pourraient être impliqués, comme des contaminations chroniques à certains produits chimiques (pesticides, résines époxy...) ou métaux (amalgames dentaires au mercure, prothèses métalliques...), des stress de l'organisme (physique, surmenage, traumatisme physique ou émotionnel...), des infections (maladie de Lyme, mycoses...).

Il est notable que les symptômes apparaissent ou disparaissent spontanément selon que la personne atteinte est exposée ou non à la pollution électromagnétique. Toutefois, l'évolution de l'intolérance fait que la récupération est de plus en plus difficile et longue alors que l'apparition des gênes est de plus en plus rapide et avec des symptômes de plus en plus aigus.

Prévalence et personnes touchées

Dans les revues à comités de lecture (peu nombreuses, aucune en France à notre connaissance), l'évaluation de la prévalence de l'électrohypersensibilité varie de 1,5% en Suède (2002) à 5% en Suisse (2006). Une seule étude a étudié son évolution qui serait passée de 2 à 3,5% entre 1994 et 2008 en Autriche. (6)

A notre connaissance, il n'existe aucune étude de prévalence plus récente.

Il y aurait une plus grande prévalence chez les femmes, les personnes d'âge moyen et les sujets ayant un niveau éducatif élevé. Les personnes travaillant sur ordinateur (informaticiens) ou utilisant largement le téléphone mobile pour leurs activités professionnelles (commerciaux non sédentaires) sont particulièrement représentées. Cependant, d'après les témoignages que nous recueillons, ce syndrome semble atteindre toutes les catégories socioprofessionnelles. **A ce jour nous avons recensés 340 personnes via notre site internet.**

L'électro-sens devient un handicap sévère dans un monde de plus en plus technicisé

L'électrohypersensibilité est extrêmement handicapante car les champs électromagnétiques sont omniprésents dans notre environnement. Les électrosensibles atteints depuis peu sont généralement très surpris lorsqu'on leur montre avec un appareil de mesure à quel point ils sont entourés d'ondes.

Ce handicap se traduit par une grande souffrance physique mais également morale. L'électrohypersensible cherche alors légitimement à se protéger et à séjourner dans des lieux où il se sent le mieux.

Avec le temps, la sensibilité peut devenir telle qu'une mise à l'abri de la personne est indispensable. Elle se trouve alors dans l'impossibilité d'avoir une vie professionnelle et sociale normale et de faire face à ses responsabilités familiales. L'incompréhension de l'entourage familial et du corps médical participe souvent à cet isolement.

La nécessité d'évitement constant des sources de champs électromagnétique impose alors un changement de vie radicale.

Cela est particulièrement difficile car la pollution électromagnétique est généralisée et insidieuse : antennes de téléphonie mobile (ressenties dans un rayon de 1km voire beaucoup plus pour les plus sensibles), de téléphones mobiles (dans un rayon de ~10 mètres), de téléphones fixe sans fil DECT (dans un rayon de ~50m), d'ampoules économiques fluo compactes, d'alarme sans fils, de lignes à haute-tension, du Wifi, du WiMAX (plusieurs dizaines de km), et bien d'autres sources ne permettent plus de vivre normalement.

Il devient très difficile dans ces conditions de trouver un endroit où dormir quand on sait que notre territoire est couvert à au moins 95% en téléphonie mobile et que les antennes sont souvent implantées près des lieux de vie ou de travail.

Se protéger ou fuir

Pour se protéger, les personnes atteintes entreprennent souvent des travaux très onéreux de blindage de leur logement au moyen notamment de peintures au graphite, de feuilles d'aluminium et de tissus métallisés. Ils confectionnent également des vêtements et des chapeaux dissimulant du tissu de protection. Quand c'est possible, ils déménagent en pleine campagne dans des maisons isolées. Faute de ressources financières ou d'échappatoire,

certains sont contraints de subir les effets nocifs des ondes électromagnétiques et ne peuvent s'en protéger complètement, au risque d'altérer encore plus gravement leur santé.

Les plus atteints s'exilent vers les quelques zones blanches restantes en France, parfois dans des conditions de vie précaire (vie en camping-car, caravane ou en toile de tente, maisons en ruine, grotte...), généralement dans des zones fortement boisées. Ils sont sans emploi et se retrouvent à terme sans revenu.

Des conséquences sociales et professionnelles très lourdes

Si la protection du domicile reste envisageable, la mise à l'abri des électrohypersensibles dans le cadre professionnel est beaucoup plus problématique voire impossible. Les employeurs et les médecins du travail sont démunis et non-informés.

Ainsi, faute de pouvoir trouver une solution - un lieu de travail compatible -, les électrosensibles finissent le plus souvent par devoir s'arrêter pour maladie. A ce jour, étant donné le manque d'information et l'absence de formation aux pathologies environnementales, des médecins conseils peuvent refuser les arrêts maladie mettant les malades dans une situation économique précaire voir dramatique. Dans certains cas, une invalidité de catégorie 1 ou 2 peut être prononcée.

Mais le manque de connaissance de la maladie interroge sur la capacité d'expertiser le niveau d'invalidité d'une personne. Pour la catégorie 1 notamment, comment peut-on estimer que la personne est encore apte à travailler alors qu'elle n'est souvent plus capable de vivre et dormir sous son toit ? Les sensations d'ébriété ou de faux vertiges qui apparaissent au contact des ondes ne leur permettent pas dans certains cas de se déplacer en voiture sans risques et les déplacements en transports en commun sont quasi impossibles (téléphones portables des voyageurs, lignes électrifiées, antennes...).

La reconnaissance de travailleur handicapé est possible, mais elle n'ouvre pas de réelle perspective d'emploi. Les contraintes de travail sont plutôt liées à l'environnement du lieu de travail qu'au travail lui-même. Concrètement, il faudrait un travail permettant des temps de récupération importants (au maximum à mi-temps), ne nécessitant pas l'usage intensif d'appareils électriques (ordinateur, téléphone...), avec des adaptations (blindage), le tout dans un environnement sans ondes et probablement sans collaborateurs ou avec des collaborateurs avertis et compréhensifs !

Des signaux d'alertes bien présents

Faute d'études ayant mis en évidence un lien clair entre les symptômes et les expositions aux champs électromagnétiques, il a longtemps été dit que l'électrosensibilité était psychosomatique.

Dès 1994, la Suède a reconnu le handicap. Elle a été suivie plus récemment par l'Angleterre, l'Allemagne, et certains Etats des Etats-Unis (Connecticut, Floride, Colorado).

Des médecins et chercheurs précurseurs ont alerté les pouvoirs publics sur l'émergence de cette véritable pathologie environnementale à de nombreuses reprises, notamment l'appel de Fribourg 2002 (7) et la déclaration du 23 mars 2009 au Sénat lors du colloque « Technologie sans fil, un nouvel enjeu sanitaire » (8).

Parallèlement, le Parlement européen (9,10) et le Conseil de l'Europe (11) ont interpellé régulièrement les Etats membres sur la question de l'électrohypersensibilité.

Nos demandes de prise en charge

En France, la table-ronde « radiofréquences, santé, environnement » dite Grenelle des ondes a abordé cette question. Ainsi, **le principe de prendre en charge de façon adaptée les personnes se plaignant d'hypersensibilité a été retenu dans les orientations du gouvernement (12). Malheureusement, les consultations pour électrohypersensibles qui en découlent n'ont toujours pas commencé officiellement. Par ailleurs, plusieurs indices indiquent que la tendance à qualifier le phénomène de « psychosomatique » ou à discréditer les malades est encore d'actualité, ce que nous dénonçons vigoureusement.**

Les certitudes scientifiques ne pouvant pas se construire en un jour, il est urgent que l'Etat et la sécurité sociale apporte une aide concrète aux malades qui souffrent de symptômes bien réels.

Nous demandons aux pouvoirs publics une prise en charge globale du problème et l'élaboration de recommandations pour sa prévention. Cela comprend notamment une reconnaissance de l'électrohypersensibilité comme handicap sévère

(invalidité catégorie 2 ou 3), une prise en charge médicale adaptée (avec lieu de consultation sans ondes) et des aides financières pour se loger et acheter des moyens de protection, une prise en charge totale des frais médicaux et paramédicaux. Nous souhaitons également que chaque département aménage au moins une zone blanche avec un niveau de rayonnement très faible garanti pour secourir les sujets dont le degré de sensibilité a déjà atteint un niveau ingérable .

Et demain ?

Aujourd'hui, les faisceaux de preuve d'effets sanitaires et environnementaux s'accumulent tandis que les preuves d'une innocuité sont inexistantes. Les témoignages de personnes électrohypersensibles se multiplient dans le monde et convergent quant aux troubles décrits, aux sources incriminées et aux conséquences médicales, professionnelles, familiales et sociales.

Pourtant, nous continuons d'assister au déploiement de nouvelles technologies (TNT, 3G, Internet par satellite, expérimentations 4G...) alors même que les alertes s'amplifient et que les recommandations des rapports d'évaluation précédents et des travaux du Grenelle des ondes n'ont pas été totalement appliquées.

Comment se fait-il que les autorités sanitaires ne disposent à ce jour d'aucune étude clinique ni d'évaluation de la prévalence de l'électrohypersensibilité alors que le manque de connaissance sur ce sujet est pointé depuis des années de rapports officiels en rapports officiels ?

L'existence de l'électrohypersensibilité pose pourtant de graves questions à la société qui n'ont pas encore été considérées sérieusement quant au respect des droits des personnes victimes et à l'ampleur du phénomène :

- comment les personnes atteintes peuvent-elles espérer rester insérées dans la société ?
- peut-on admettre que les personnes sensibles soient contraintes de résider en zones blanches ?
- qu'en est-il du respect de la charte de l'environnement, adossée à la Constitution de la République qui place en article 1 le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ?
- quel est l'impact possible sur les générations futures, sur la faune et la flore sauvages et cultivées ?
- n'y a-t-il pas d'autres choix technologiques possibles, plus pérennes sur le plan environnemental et sanitaire ?
- à quels besoins socialement utiles ces technologies devraient-elles répondre ?
- quel est aujourd'hui le coût de l'inaction ?
- sur qui doit-on faire porter la charge de ce handicap ?
- ... et bien d'autres questions qui ne manqueront pas de se poser à nous.

Face à ces questions, nous sommes tous concernés et devrions tous nous sentir interpellés.

Nous contacter, nous rejoindre

Le collectif des électrosensibles de France
contact@electrosensible.org

Liste non exhaustive des sources d'expositions

Les personnes électrohypersensibles sont gênées à l'approche ou au contact d'objet ou de matériel provoquant des champs électromagnétiques tels que :

- Antenne de téléphonie mobile (jusqu'à au moins 600 mètres en campagne),
- Téléphone mobile (10 mètres),
- Téléphone fixe sans fil (DECT) et téléphone avec fil (dans une moindre mesure quand présence de signaux ADSL),
- Appareil électroménager (four électrique, plaque de cuisson, mixeur, aspirateur),
- Four à micro-ondes,
- Câble électrique domestique, tableau électrique,
- Ligne à haute-tension,
- Ampoule fluo compacte (économique),
- Alarme sans fil,
- Ordinateur à son contact ou à son approche,
- Wi-fi, Wlan
- Bluetooth,
- Terminal de paiement CB sans fils DECT ou GSM
- Automobile (électronique embarquée, bobine d'alimentation de l'allumage du moteur),
- Train,
- Avion,
- Radar,
- Caméra de télévision.

En savoir plus

Références :

- 1) Revue « RCR Wireless news » du 2 juillet 2002
- 2) Etude INRS : Champs électriques, champs magnétiques, ondes électromagnétiques. Guide à l'usage du médecin de travail et de prévention. Edition INRS. ED. 785. 1995. 134 pages.
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20785>
- 3) Présentation des recherches de l'ARTAC sur le SICEM :
http://www.electrosensible.org/documents/artac/Presentation_powerpoint_EHS_BELPOMME.pdf
- 4) Livre « Ces ondes qui tuent, ces ondes qui soignent » de Jean Pierre Lentin, Albin Michel 2004
- 5) Revue « New Scientist » du 15 juin 1978
- 6) Rapport AFFSET « Les radiofréquences », Octobre 2009.
<http://www.afsset.fr/index.php?pageid=415&newsid=497&MDLCODE=news>
- 7) Appel de Fribourg : <http://www.priartem.fr/Appel-de-Fribourg.html>
- 8) Déclaration du 23 mars 2009 lors du colloque « Technologie sans fil, un nouvel enjeu sanitaire » organisé le 23 mars 2009 au Sénat :
http://www.electrosensible.org/documents/politique/Appel_declaration_du_23_mars2009.pdf
- 9) Résolution du Parlement européen du 4 septembre 2008 sur l'évaluation à mi-parcours du plan d'action européen en matière d'environnement et de santé 2004-2010 (2007/2252(INI))
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P6-TA-2008-0410&language=FR>
- 10) Résolution du Parlement européen du 2 avril 2009 sur les préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques (2008/2211(INI))
<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P6-TA-2009-0216&language=FR>
- 11) 06 Mai 2011 - Le Conseil de l'Europe publie la une Résolution de son Assemblée Parlementaire :
<http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc11/FDOC12608.pdf>
- 12) 25 Mai 2009 - Dix orientations retenues par le gouvernement suite à la table ronde « radiofréquences, santé, environnement » :
http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/Dix_orientations_Gouvernement_RF.pdf

Pour en savoir plus :

- Collectif pour la reconnaissance et la défense des électrosensibles de France: www.electrosensible.org
Collectif national pour la reconnaissance et la prévention du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques et la défense des personnes atteintes. Nous demandons également une prise en charge médicale adaptée, une réglementation des technologies sans fil et des communes à faible rayonnement.
- Association nationale « Une terre pour les EHS », <http://uneterrepourlesehs.blogspot.com>. Cette association œuvre à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité et à la création de lieux de vie pour les personnes qui en souffrent.
- L'Association Suédoise des Electrosensibles, la FEB fondée en 1987, est sans doute la plus active en Europe sur ce sujet. En Suède, il y aurait entre 230000 et 290000 personnes atteintes. <http://www.feb.se>
- Association « ElectroSensitivity UK », Association située au Royaume-Uni qui œuvre à la reconnaissance de l'électrosensibilité par la population générale et le corps médical et à trouver les meilleurs moyens d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées. <http://www.es-uk.info>
- Association ARTAC : <http://www.artac.info>, rubrique « Santé durable - Electrosensibles » et également « Information du public - Bulletins d'informations »
- Film documentaire « Mauvaises ondes » de Sophie Le Gall, consacré à l'ingérence de l'industrie dans l'expertise
- Film documentaire « Full Signal », <http://fr.fullsignalmovie.com/>
- Livre « Menaces invisibles » de Gunni Nordström, collection "Résurgence" des éditions Marco Pietteur, sujet traité « les champs électromagnétiques et les produits chimiques, maladies professionnelles »
- Livre « L'homme électromagnétique » de Best et Smith, collection Résurgence des éditions Marco Pietteur
- Livre recueil de témoignages « Les pestiférés des temps modernes » de Gunilla Ladberg.
www.electrosensible.org/b2/media/blogs/BlogEHS/documents/a_lire/Livre_Gunilla_Ladberg_les_pestiferes_d_es_temps_modernes.pdf